

**RÉGIME DE PENSION  
POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES  
TECHNICIENS ET TECHNICIENNES ET LE  
PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

États Financiers  
Pour L'Exercice Terminé Le  
31 DÉCEMBRE 2006

**Donald U Cormier**

888, rue Champlain  
Dieppe, Nouveau-Brunswick  
E1A 1P7

Téléphone: (506) 855-9224  
Télécopieur: (506) 855-9282  
Courriel: ducca@nbnat.nb.ca

**Comptable Agréé**

## **RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

---

**Aux membres du comité de retraite du  
Régime de Pension pour le Personnel de Soutien, les  
Techniciens et Techniciennes et le Personnel  
Administratif ou Professionnel de l'Université de Moncton**

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de Pension pour le Personnel de Soutien, les Techniciens et Techniciennes et le Personnel Administratif ou Professionnel de l'Université de Moncton au 31 décembre 2006 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au comité de retraite du régime. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du régime de pension au 31 décembre 2006 ainsi que l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.



Comptable Agréé  
Dieppe, N.-B. Canada  
le 6 septembre 2007

**RÉGIME DE PENSION POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES TECHNICIENS  
ET TECHNICIENNES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Table des matières**

---

Exercice terminé le 31 décembre 2006

---

Actif net disponible pour le service des prestations	1
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
Notes complémentaires	3 - 7

**RÉGIME DE PENSION POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES TECHNICIENS  
ET TECHNICIENNES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Actif Net Disponible pour le Service des Prestations**

Au 31 décembre 2006

2006  
\$

2005  
\$

**ACTIF**

**Placements (note 3)**

Effets à court terme	2 191 961	1 196 647
Obligations	27 374 024	23 824 821
Titres de participation	2 328 355	4 426 902
Fonds en communs de placements	41 217 012	37 519 876
	<b>73 111 352</b>	<b>66 968 246</b>

**Créances**

Cotisations à recevoir des participantes et participants	151 437	142 564
Cotisations à recevoir du promoteur	150 103	140 956
Intérêts, dividendes et autres créances à recevoir	299 842	245 676
	<b>601 382</b>	<b>529 196</b>

<b>Encaisse</b>	<b>293 914</b>	<b>113 133</b>
-----------------	----------------	----------------

<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>74 006 648</b>	<b>67 610 575</b>
-------------------------	-------------------	-------------------

**PASSIF**

Créditeurs et charges à payer	50 661	60 214
Achat de placements en voie de règlement	-	18 878
	<b>50 661</b>	<b>79 092</b>

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE  
DES PRESTATIONS**

**73 955 987**      **67 531 483**

Comité de Retraite

Administrateur

Administrateur

**RÉGIME DE PENSION POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES TECHNICIENS  
ET TECHNICIENNES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**Évolution de l'Actif Net Disponible pour le Service des Prestations**

Exercice terminé le 31 décembre 2006	2006 \$	2005 \$
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>		
<b>Revenus de placements</b>		
Intérêts	1 276 469	1 225 842
Dividendes	2 296 557	1 720 574
Gain (Perte) sur vente de titres	(283 510)	877 951
	<b>3 289 516</b>	<b>3 824 367</b>
Modification des justes valeurs des placements au cours de l'exercice	3 841 669	3 437 887
<b>Cotisations (note 5)</b>		
Des participantes et participants - régulières	1 508 943	1 486 278
- additionnelles	23 321	19 140
Du promoteur - coût normal	1 418 405	1 386 468
- paiement spécial pour déficit	90 537	452 552
Transferts provenant d'autres régimes	-	119 754
	<b>3 041 206</b>	<b>3 464 192</b>
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>	<b>10 172 391</b>	<b>10 726 446</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Frais d'administration (note 6)	476 255	459 973
Prestations versées	2 394 627	2 494 832
Remboursements et transferts	877 005	1 283 361
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>	<b>3 747 887</b>	<b>4 238 166</b>
Augmentation de l'actif net	6 424 504	6 488 280
Actif net au début	67 531 483	61 043 203
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	<b>73 955 987</b>	<b>67 531 483</b>

**RÉGIME DE PENSION POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES TECHNICIENS  
ET TECHNICIENNES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**Notes Complémentaires**

---

Exercice terminé le 31 décembre 2006

---

**1. DESCRIPTION DU RÉGIME**

La description du régime, pour le Personnel de Soutien, les Techniciens et Techniciennes et le Personnel Administratif ou Professionnel de l'Université de Moncton, fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Pour une information complète, on se référera au texte des règlements du régime.

**a) Généralités**

L'Université de Moncton offre à l'ensemble du Personnel de Soutien, les Techniciens et Techniciennes et le Personnel Administratif ou Professionnel, un régime de retraite contributif à prestations déterminées. En vertu du régime, les cotisations sont versées par l'employeur et les participantes et participants. Le régime est enregistré conformément à la loi sur les Prestations de Pension de la province du Nouveau-Brunswick sous le numéro NB.0520098.

La caisse de retraite est administrée par l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie sous contrat de fonds réservé. Par conséquent l'administrateur est tenu de maintenir l'actif de la caisse de retraite dans un fonds séparé, distinct de l'actif et des fonds généraux de la compagnie.

**b) Politique de capitalisation**

En vertu des lois régissant les normes de prestation de pension, le promoteur du régime, l'Université de Moncton, doit financer le régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle (voir note 5).

**c) Prestations au titre des services**

Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre et fraction d'années de services créditées, multiplié par 2 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire pendant lesquelles le participant ou la participante a versé une cotisation régulière de 6,5 %, ou à compter du 1 janvier 2004 de 7,5% et par 1,54 % de la moyenne des trois meilleures années de salaire pendant lesquelles il ou elle a versé une cotisation régulière de 5,0 % ou depuis le 1 janvier 2004 de 6,0 %.

**d) Prestations d'invalidité**

Toute période, pendant laquelle la participante ou le participant est incapable de travailler en raison d'invalidité, n'est pas considérée comme interrompant le service ou la participation au régime. Afin de pouvoir accumuler des crédits de pension, il ou elle doit recevoir pendant ces périodes d'invalidité une rente en vertu d'un régime collectif d'assurance invalidité contracté par l'employeur.

Les prestations créditées au cours de cette période sont fondées sur le salaire au début de l'invalidité. Le coût de ces prestations est entièrement assumé par la caisse de retraite.

**e) Prestations aux survivants**

Des prestations aux survivantes et survivants sont versées à la conjointe ou au conjoint ou à défaut à une ou un bénéficiaire désigné, lorsque la participante ou le participant décède le jour de sa retraite ou après.

**RÉGIME DE PENSION POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES TECHNICIENS  
ET TECHNICIENNES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**Notes Complémentaires**

---

Exercice terminé le 31 décembre 2006

---

**1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)**

**f) Remboursement en cas de décès**

Un remboursement en cas de décès est versé au conjoint ou à la conjointe de la participante ou du participant ou à défaut à une ou un bénéficiaire désigné lorsque la participante ou le participant décède avant sa retraite.

**g) Remboursement en cas de cessation de service**

Sous réserves des dispositions limitatives à l'effet contraire, la participante ou le participant qui cesse d'être employé par l'Université de Moncton, reçoit soit un remboursement avec intérêts des cotisations totales qu'elle ou il a versées, ou soit une rente dont le paiement est différé à la date normale de la retraite.

**h) Impôts**

Le régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est exemptée d'impôt.

**i) Disposition du surplus**

Sous réserve de l'approbation des autorités législatives et fiscales, l'employeur peut, à la suite d'une évaluation actuarielle, disposer de tout surplus selon les modalités de l'article 16 du Règlement du régime de pension.

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**a) Mode de présentation**

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participantes et participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participantes, les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du régime ni de la sécurité des prestations pour les participantes et participants considérés individuellement.

**b) Placements**

Les placements sont présentés à leur juste valeur.

**RÉGIME DE PENSION POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES TECHNICIENS  
ET TECHNICIENNES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
**Notes Complémentaires**

---

Exercice terminé le 31 décembre 2006

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**c) Revenus de placements**

Les intérêts sont considérés comme gagnés et les dividendes déclarés sont courus à la date de clôture des registres.

**d) Conversion des monnaies étrangères**

La valeur marchande des placements en monnaies étrangères est convertie en dollars canadiens au cours du change de clôture à la date de fin d'exercice. Les achats et les ventes de titres sont convertis à des cours se rapprochant de ceux en vigueur le jour des opérations respectives.

---

**3. PLACEMENTS**

**a) Effets à court terme**

Les effets à court terme sont principalement des titres émis par des banques à charte canadienne, avec échéances en janvier 2007.

**b) Obligations et titres de participation**

Les obligations et les titres de participation sont évalués à partir de la moyenne des cours publiés.

**c) Fonds en communs de placements**

Ces placements représentent l'intérêt proportionnel du régime dans des fonds en communs d'actions canadiennes et internationales et d'obligations internationales. Ils sont évalués à la valeur marchande par unités de l'actif net de chacun des fonds.

---

**4. LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS**

La valeur actuarielle des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur. Le service d'actuariat de l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie a établi la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre 2006 à 67 871 498 \$ (2004, 60 163 751 \$.)

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes sont les suivantes:

**RÉGIME DE PENSION POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES TECHNICIENS  
ET TECHNICIENNES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
Notes Complémentaires

Exercice terminé le 31 décembre 2006

**4. LES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)**

Rendement de l'actif	6,75 %
Augmentations salariales	4,50 %

La valeur de l'actif net au 31 décembre 2006 s'établit à 74 006 351 \$ comparativement à 61 051 307 \$ au 31 décembre 2004.

**5. POLITIQUE DE CAPITALISATION**

En vertu des règlements du régime de pension, chaque nouvelle participante ou nouveau participant doit verser, au régime, une contribution égale à 7,5 % de son salaire. Les participantes et participants qui étaient membres du régime, avant le 1er janvier 1991, ont l'option de verser une contribution égale à 6,0 % ou 7,5 % de leurs salaires. La cotisation maximale de toute personne est de 6 431 \$. L'Université de Moncton doit fournir le solde nécessaire, déterminé selon le certificat de l'actuaire, pour que les prestations soient totalement constituées au moment du départ à la retraite de ces personnes. La politique de capitalisation de l'Université consiste à verser au régime des cotisations annuelles dont les montants, fixés par certificat actuariel, correspondent à un pourcentage constant des contributions annuelles des participantes et participants (approximativement 94% pour l'année 2006).

L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été réalisée par le service d'actuariat de l'Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie au 31 décembre 2006; un exemplaire de cette évaluation a été déposé auprès du Surintendant de pensions de la province du Nouveau-Brunswick ainsi que l'Agence du revenu du Canada. Cette évaluation indique l'existence d'un surplus sur base de continuité au montant de 6 134 853 \$ et d'un déficit de solvabilité au montant de 12 466 293 \$. Conformément aux lois régissant les régimes de retraite, cette obligation non capitalisée envers de déficit de solvabilité devrait être en voie de capitalisation par l'Université. Toutefois l'Université, après consultation auprès des participants et participantes, a fait appel aux autorités réglementaires et a été exempté de son obligation de capitalisation envers ce déficit.

**RÉGIME DE PENSION POUR LE PERSONNEL DE SOUTIEN, LES TECHNICIENS  
ET TECHNICIENNES ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF OU PROFESSIONNEL  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**Notes Complémentaires**

Exercice terminé le 31 décembre 2006

**6. FRAIS D'ADMINISTRATION**

Les frais encourus relatifs à l'administration générale du régime se chiffrent comme suit:

	2006	2005
	\$	\$
Frais de gestion des placements	234 888	218 158
Frais actuariels et administratifs	193 932	196 329
Frais de garde des valeurs	39 245	37 063
Frais professionnels	5 715	5 825
Frais d'enregistrements	2 475	2 475
Formation membres du comité de retraite	-	123
	<b>476 255</b>	<b>459 973</b>